

Projet pour consultation



Plan stratégique de l'ICANN

Juillet 2008 – juin 2011

Projet pour consultation

Table des matières

[À METTRE À JOUR]

Projet pour consultation

Lettre du président-directeur général

Décembre 2007

À toutes les parties intéressées :

[à inclure dans le plan final]

Meilleures salutations,

Paul Twomey, président-directeur général

Projet pour consultation

La mission et les valeurs de l'ICANN

L'ICANN, organisation internationale à but non lucratif et à participants multiples - intervenants, est l'organisation ayant autorité dans le monde pour coordonner les systèmes Internet d'identificateurs uniques, notamment pour assurer leur stabilité et leur interopérabilité. L'Internet exige un système stable et sécurisé d'identificateurs uniques afin de servir sa communauté mondiale de façon efficace et fiable. L'ICANN a été établi pour servir la communauté Internet afin de maintenir la stabilité et la sécurité des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet, tout en favorisant la concurrence là où c'est nécessaire pour procurer aux utilisateurs de l'Internet davantage de choix. Alors que, durant les premières années de l'Internet (et ses prédécesseurs), les principales fonctions étaient exécutées sous les auspices du gouvernement des États-Unis, l'ICANN marque la transition de ces services, dont la responsabilité passe d'un gouvernement national à la communauté mondiale de l'Internet. Dans le cadre du modèle d'auto-gouvernance de l'ICANN, les politiques qui créent des processus stables pour l'allocation des adresses IP (Internet Protocol – protocole Internet) et l'enregistrement des paramètres des protocoles, ainsi que pour disposer d'un système de noms de domaines stable et concurrentiel, peuvent être développées par un processus ascendant gérable et consensuel, faisant intervenir une représentation mondiale et multilatérale. En bref, la clé qui permettra de réaliser les principes stratégiques de soutien de la mission de l'ICANN est la corrélation de tous ces principes, à savoir :

- assurer la stabilité et la sécurité du système d'identificateurs uniques de l'Internet,
- permettre aux mécanismes du marché de soutenir la gestion du système de noms de domaines (DNS – Domain Name System) de façon à promouvoir la concurrence et le choix pour les utilisateurs de noms de domaine et les utilisateurs finaux,
- faciliter le processus transparent et ascendant de développement de politiques, et enfin
- faire participer la communauté mondiale des parties prenantes au processus de l'ICANN.

Le travail qu'accomplit l'ICANN afin de soutenir la coordination ascendante faisant intervenir les intérêts des participants mondiaux contribue également à la stabilité et à la concurrence. De même, le soutien de la concurrence et des pratiques favorisant la stabilité et la sécurité permettra d'attirer des participants mondiaux au modèle de l'ICANN et à ses forums de développement des politiques.

Projet pour consultation

La mission de l'ICANN

Depuis la création de l'ICANN, la communauté Internet a vigoureusement débattu de sa mission et des valeurs qui guident ses actions et les a examinées de près. Cette discussion approfondie, globale et ascendante a été intégrée dans les statuts, la mission et les valeurs principales de l'ICANN.

La mission limitée et distincte de l'ICANN est clairement définie dans l'Article I de ses statuts.

La mission de la Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – « ICANN ») est de coordonner à un niveau général les systèmes mondiaux d'identificateurs uniques de l'Internet et, en particulier, d'en assurer la stabilité et la sécurité d'exploitation. En particulier, l'ICANN :

1. coordonne l'allocation et l'attribution des trois ensembles d'identificateurs uniques pour l'Internet, que sont :
 - a. les noms de domaines (formant un système appelé « DNS ») ;
 - b. les adresses de protocole Internet (« IP ») ainsi que les numéros de systèmes autonomes (Autonomous Systems – « AS ») ; et
 - c. les numéros des ports de protocoles et des paramètres.
2. coordonne l'exploitation et l'évolution du système des serveurs racines des noms du DNS.
3. coordonne le développement des politiques associées de façon raisonnable et pertinente à ces fonctions techniques.

L'ICANN est une organisation internationale et multilatérale à but non lucratif. Elle est devenue l'organe mondial officiel relatif aux moyens techniques et organisationnels permettant d'assurer la stabilité et l'interopérabilité du DNS, la distribution continue et équitable des adresses IP et l'enregistrement correct des paramètres des protocoles.

Projet pour consultation

Les principales valeurs de l'ICANN

Les statuts de l'ICANN exposent ses principales valeurs comme faisant partie de sa mission. En la menant à bien, l'ICANN doit être guidé dans ses décisions et actions par les principales valeurs suivantes :

- 1 Préservation et amélioration de la stabilité opérationnelle, de la fiabilité, de la sécurité et de l'interopérabilité mondiale de l'Internet.
- 2 Respect de la créativité, de l'innovation et de la diffusion des informations rendues possibles par l'Internet en limitant les activités de l'ICANN aux questions relevant de sa mission exigeant ou bénéficiant substantiellement d'une coordination mondiale.
- 3 Dans la mesure du possible et selon les besoins, en déléguant des fonctions de coordination ou en reconnaissance le rôle en matière politique à d'autres entités responsables reflétant les intérêts des parties intéressées.
- 4 Recherche et soutien une participation étendue et éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle de l'Internet, à tous les niveaux du développement des politiques et de la prise de décision.
- 5 Dans la mesure du possible et selon les besoins, recours aux mécanismes des marchés afin de favoriser et consolider un environnement compétitif.
- 6 Introduction et soutien de la concurrence en termes d'enregistrement des noms de domaines dans la mesure du possible et dans l'intérêt du public.
- 7 Emploi de mécanismes de développement de politiques ouverts et transparents qui (i) favorisent les décisions bien informées fondées sur des conseils experts et (ii) assurent que les entités les plus concernées sont en mesure d'aider le processus de développement des politiques.
- 8 Décisions prises par l'application neutre et objective de politiques documentées, en toute intégrité et équité.
- 9 Rapidité d'action permettant de répondre aux besoins de l'Internet tout en obtenant des commentaires éclairés émanant des entités les plus concernées, et ce, dans le cadre du processus de prise de décision.
- 10 Responsabilité continue vis à vis de la communauté Internet par le biais de mécanismes permettant d'améliorer l'efficacité de l'ICANN.
- 11 Tout en restant ancré dans le secteur privé, reconnaître que les gouvernements et autorités publiques sont responsables des politiques publiques et tenir compte légitimement des recommandations émanant des gouvernements ou des autorités publiques.

Projet pour consultation

Projet pour consultation

Développement du plan stratégique de juillet 2008 – juin 2011 **[to be updated]**

Ce projet initial de plan repose sur une consultation ascendante et multiphasée de la communauté de l'ICANN. Il tente d'établir les points de vue de la communauté sur les principaux défis et opportunités qui se présenteront à l'ICANN au cours des trois prochaines années, tandis qu'elle continuera d'évoluer à titre d'organisation mondiale servant la communauté Internet afin de maintenir la stabilité et la sécurité des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet.

Le développement de ce plan stratégique a débuté au cours de la réunion de l'ICANN qui a eu lieu à San Juan en juin 2007. Une consultation étendue a été entreprise lors de cette réunion et des sessions ont eu lieu en anglais, en français et en espagnol, notamment une session pour la communauté des Caraïbes. Un forum en ligne a été établi, avec des questions rédigées en arabe, en anglais, en français et en espagnol. Pour la première fois, le forum de planning stratégique en ligne a reçu des réponses dans des langues autres que l'anglais.

Le personnel cadre de l'ICANN s'est réuni en juillet afin de discuter des questions stratégiques à prendre en compte dans le cadre du processus de planning. Le conseil d'administration a également tenu compte des questions stratégiques lors de sa retraite en août. Les questions soulevées lors de ces discussions ont été incluses dans la discussion sur le planning.

Les commentaires émanant du forum public, du conseil d'administration, du personnel et des sessions à San Juan ont été incorporés dans un numéro spécial publié en septembre 2007. Ces commentaires ont été sollicités par le biais d'un forum public figurant sur le site web de l'ICANN. Des consultations téléphoniques basées sur cet exposé de questions ont eu lieu avec les groupes de constituants. La version préliminaire du plan a été rédigée à partir de ces commentaires.

La version préliminaire du plan sera débattue lors de sessions de consultation pendant la réunion à Los Angeles. Un forum en ligne a été établi afin de permettre à tous les membres de la communauté de l'ICANN de participer à la discussion sur le planning.

Le plan sera nouvellement rédigé en fonction des commentaires reçus au cours de ce processus de consultation. Il est à espérer que le plan stratégique sera approuvé par le conseil d'administration de l'ICANN lors de sa réunion de décembre.

[This page will be updated for the final version of the plan to reflect consultation that takes place between mid-October and the final approval of the plan.]

Projet pour consultation

Principaux défis et opportunités pour l'ICANN

Ce plan stratégique définit les priorités de l'ICANN sur les trois prochaines années. Ces priorités ont été définies en consultation avec la communauté afin de répondre à ce que celle-ci perçoit comme les principaux défis et opportunités qui se présenteront pour l'organisation. Ces défis et opportunités sont résumés ici.

Le principal changement environnemental par rapport au plan stratégique de l'année dernière est l'importance accrue donnée à l'impact de l'introduction imminente des noms de domaines internationalisés (Internationalized Domain Names – IDN) et des nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau (generic Top Level Domain – gTLD).

Principaux défis environnementaux

- i. L'essor constant de l'Internet en tant que moyen de communication véritablement mondial et la nécessité pour l'ICANN de répondre aux besoins d'une base d'intervenants véritablement mondiale
- ii. L'importance accrue de l'infrastructure de l'Internet pour une large gamme d'applications critiques commerciales et de communications
- iii. La stabilité et la sécurité du système de noms de domaines (DNS) dans un environnement où les attaques se font de plus en plus fréquentes et de plus en plus sophistiquées, ainsi que l'utilisation d'identificateurs uniques pour faciliter et déguiser ces attaques
- iv. Le grand nombre de comportements abusifs et malveillants dans l'environnement Internet et susceptibles d'être référés à l'ICANN
- v. Le maintien de la stabilité, étant donné les augmentations d'échelle attendues résultant du nombre de terminaux utilisant l'Internet, du nombre d'utilisateurs et de la croissance du nombre des noms de domaines résultant de l'introduction des IDN et du nouveau processus gTLD
- vi. Les modifications de la constitution de la communauté de l'ICANN découlant de la mise en œuvre des IDN, notamment le nombre accru des distributeurs et utilisateurs de noms de domaine provenant de territoires dont la langue n'est pas l'anglais
- vii. Les nombreux changements complexes apportés aux opérations ou aux protocoles Internet et devant être gérés en parallèle, notamment les changements potentiels de paradigmes non encore anticipés
- viii. L'évolution constante des applications et des modèles commerciaux qui ont recours à l'Internet, notamment le marché des noms de domaines et les algorithmes de publicité en ligne
- ix. La fracturation possible du système actuel, entraînée peut-être par l'insatisfaction éprouvée vis à vis de ce que l'on estime être des restrictions imposées par les protocoles techniques ou par les actes d'un ou de plusieurs gouvernements

Projet pour consultation

- x. L'ICANN doit jouer un rôle approprié dans le large groupe d'entités internationales et autres entités de gouvernance mondiale intervenant dans les fonctions de l'Internet

Projet pour consultation

Principaux défis organisationnels

- i. L'évolution de l'ICANN vers l'indépendance et les questions de structure connexes
- ii. L'obligation organisationnelle définie dans les statuts, à savoir la révision régulière des structures de l'ICANN
- iii. L'obligation constante de réviser et de renouveler les processus de l'ICANN afin de fonctionner efficacement et de façon rentable
- iv. Des augmentations substantielles du volume de travail à effectuer en matière de politiques et de gestion
- v. La gestion efficace du développement opportun des politiques dans une organisation composée principalement de bénévoles
- vi. Le maintien d'une communication efficace avec une audience mondiale de participants à l'ICANN ayant différents niveaux de connaissances sur le fonctionnement du DNS

Projet pour consultation

Priorités stratégiques pour les trois prochaines années

Ayant pris en considération les défis et opportunités les plus susceptibles de se présenter au cours des trois prochaines années, les priorités suivantes ont été identifiées par et pour la communauté de l'ICANN. Ces priorités sont à la fois spécifiques (point 1 ci-dessous) et générales (points 2 à 5). Elles reflètent le rôle et les responsabilités constantes de l'organisation, ainsi que les opportunités particulières qui se présentent à l'heure actuelle.

- 1. Mise en œuvre des IDN et des nouveaux gTLD :** Dans le cadre de sa mission, l'ICANN coordonne le fonctionnement et l'évolution du système de serveurs de noms racines du DNS. Sa principale priorité au cours des trois prochaines années sera de mettre en œuvre deux des changements les plus importants qui ont jamais été apportés à l'espace des noms : l'introduction des noms de domaines internationalisés (IDN) au premier niveau et la mise en œuvre d'un processus pour l'introduction des nouveaux gTLD. L'introduction des IDN pourrait ouvrir la porte à des milliards de personnes de la communauté Internet mondiale qui seront alors en mesure d'utiliser des domaines de premier niveau dans leur script natal. Le processus des nouveaux gTLD accroîtra substantiellement la concurrence et le choix des consommateurs sur le marché des gTLD et offrira le potentiel d'applications innovantes, créatives et précieuses des TLD pour les utilisateurs de l'Internet. Ces tâches sont extrêmement difficiles, en termes de questions à la fois techniques et politiques ; Elles exigeront l'engagement de toute la communauté de l'ICANN pour être menées à bien. Les implications peuvent être profondes pour les utilisateurs de l'Internet et pour la communauté de l'ICANN.
- 2. Poursuite de l'amélioration des principales opérations :** Bien qu'il y ait eu des améliorations substantielles en termes de réalisation des principales activités ces dernières années, l'ICANN est voué à constamment affiner ses processus pour améliorer davantage encore la réalisation de la fonction de l'Autorité pour la numérotation Internet (Internet Assigned Numbers Authority – IANA), des tâches de registres et de registraire des gTLD, ainsi que le respect des réglementations contractuelles.
- 3. Renforcement du modèle multi-parties prenantes de l'ICANN afin de gérer l'accroissement des demandes et l'évolution des besoins :** Comme toute organisation responsable, l'ICANN s'attache toujours à améliorer son efficacité et son rendement. Pendant la durée de ce plan, l'ICANN fera face à d'autres difficultés alors qu'elle cherchera à affiner et à renforcer ses processus afin de maîtriser les changements apportés par l'introduction des IDN et des nouveaux gTLD. Outre l'amélioration constante des opérations, il conviendra en particulier de renforcer le modèle multi-parties prenantes de l'ICANN en examinant et en mettant en œuvre les changements convenus, la mondialisation des processus de l'ICANN, en améliorant davantage le processus des politiques et en augmentant la participation dans l'ICANN.
- 4. Amélioration de la sécurité et de la stabilité des identificateurs uniques de l'Internet :** La stabilité et la sûreté de fonctionnement de ces systèmes d'identificateurs uniques sont cruciales à la mission de l'ICANN. La nature des attaques contre la sécurité et la stabilité du DNS est en train de changer. Les adresses IP et les noms de domaines sont utilisés pour lancer et déguiser des attaques, ainsi que pour créer des « botnets » (réseaux de zombies) à des fins malveillantes, notamment des attaques par saturation (distributed denial-of-service attack – DDOS). Ces types d'activités constituent le principal sujet de préoccupation des

Projet pour consultation

équipes de réaction en informatique (computer emergency response team – CERT), des organisations de services financiers, des fournisseurs de service Internet, des gouvernements et autres entités en matière de programmes malveillants. À mesure qu'augmentent la fréquence et la sophistication des attaques et autres comportements malveillants, l'ICANN doit améliorer la résistance du DNS et renforcer son aptitude à maîtriser ces faits. À mesure que s'amplifient la nature des attaques et les comportements malveillants, l'ICANN doit collaborer avec les autres intervenants dans ce domaine afin de clarifier son propre rôle et trouver en commun des solutions aux problèmes qui dépassent la mission d'une seule entité.

5. **Renforcement de la responsabilité et de la gouvernance** : comme organisation internationale à multi-partie prenantes qui est l'organisation ayant autorité dans le monde sur les moyens techniques et organisationnels permettant d'assurer la stabilité et l'interopérabilité du DNS, l'ICANN est responsable vis à vis de ses intervenants de faire appliquer les plus hautes normes de responsabilité et de gouvernance. Pendant la durée de ce plan, l'ICANN mettra en œuvre d'autres améliorations de la responsabilité et de la transparence et prendra en compte les changements structurels qui feront partie de la prochaine phase de son évolution en tant qu'organisation. Elle travaillera en outre avec d'autres intervenants de l'arène internationale pour faire progresser les questions de gouvernance de l'Internet et faciliter la compréhension continue de cet écosystème.

Projet pour consultation

1. Mise en œuvre des IDN et des nouveaux gTLD :

1. Continuer de faciliter la délégation des noms de domaines internationalisés (IDN) et assurer une expérience positive des utilisateurs en créant des forums pour l'échange d'informations, en intégrant les aspects techniques et politiques, les aspects associés au gouvernement et les communications en un plan de programme, puis exécuter celui-ci en fonction des objectifs, par le biais d'une collaboration.
 - 1.1. Aborder les questions techniques nécessaires à une délégation homogène et à l'utilisation des IDN en facilitant : le test et l'analyse des IDN d'essai, la création de normes et directives par la communauté technique, la possibilité de tests et de correction des applications logicielles utilisant les IDN.
 - 1.2. Coordonner les activités de toutes les organisations de soutien et Comités consultatifs de l'ICANN afin de faciliter la création de politiques pour aborder les besoins de chaque communauté en matière d'IDN.
 - 1.3. Prévoir la coordination technique d'un système de noms de domaines de premier niveau qui soit plus multilingue, au sein duquel une spécialisation linguistique sera exigée pour aboutir à une coordination efficace. Créer une capacité interne à l'échelon de l'ICANN et avoir recours à des experts externes en matière de conflits et d'analyse des questions relatives aux langues.
 - 1.4. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication afin d'assurer que toutes les régions bénéficient des avantages de l'introduction des IDN. Mener des activités d'information et d'éducation concernant le déploiement prévu des TLD en IDN.
 - 1.5. Développer les processus de l'IANA et autres dispositifs de sécurité pour permettre la délégation cohérente des IDN dans la zone racine, de façon à assurer la stabilité et la sécurité constantes du DNS.
 - 1.6. Soutenir les efforts de développement de l'Organisation de soutien des noms des codes de pays (country code Names Supporting Organization – ccNSO) afin que les systèmes des noms de domaine géographiques de premier niveau (country code Top Level Domain – ccTLD) puissent bénéficier des avantages de ce développement pour leurs communautés.
2. Poursuivre l'exécution de la stratégie et du plan de programme afin de déléguer de nouveaux gTLD.
 - 2.1. Développer un plan de programme afin de mettre en œuvre une politique de consensus répondant aux objectifs de politiques développés par les organisations de soutien de l'ICANN et introduisant les nouveaux TLD dans la zone racine par le biais d'un processus prévisible, prédictible et sécurisé.
 - 2.2. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication informant efficacement les utilisateurs de l'Internet, dans toutes les régions où s'applique la nouvelle politique sur le TLD, ainsi qu'un processus pour être candidat pour un nouveau domaine de premier niveau.

Projet pour consultation

- 2.3. Développer les processus et procédures de l'ICANN pour gérer les questions de la communauté et les exigences concernant la participation au processus des nouveaux gTLD. Avoir recours aux expériences initiales qu'ont apportées les procédures d'application, d'évaluation et de délégation afin d'améliorer continuellement l'expérience des demandeurs et des utilisateurs. Établir les niveaux appropriés d'automatisation dans le processus des nouveaux gTLD, ainsi que les augmentations nécessaires des effectifs pour soutenir la demande de nouveaux gTLD.
- 2.4. Développer et mettre en œuvre un plan permettant d'accroître les effectifs et les ressources de l'IANA afin d'assurer l'efficacité lors de l'ajout des nouveaux gTLD à la zone racine, ainsi qu'un soutien constant pour les demandes de changement de la zone racine.
3. Coordonner les IDN et la mise en œuvre des nouveaux gTLD afin que les utilisateurs puissent profiter pleinement des avantages de ces deux programmes.

Projet pour consultation

2. Poursuite de l'amélioration des principales opérations

Opérations de l'IANA

4. Collaborer avec les clients (par exemple par le biais de groupes de travail) pour établir des cibles de performance acceptables d'une année à l'autre et satisfaire tous ces objectifs ; continuer de s'améliorer afin de pouvoir redéfinir ces objectifs par accord mutuel à mesure que de nouveaux niveaux de performance sont atteints.
5. Automatiser les processus de l'IANA si besoin est pour améliorer la productivité et l'efficacité.
6. Collaborer avec les clients afin que les opérations de l'IANA puissent inclure des services de validation pour les clients, conformément à l'évolution des normes de sécurité de la communauté.
7. Publier les processus et pratiques de l'IANA et se rapprocher des clients afin d'introduire des révisions et des adaptations si besoin est.
8. Fournir des données statistiques publiques sur la performance de l'IANA, et fournir l'accès au statut des demandes individuelles par des moyens publics ou confidentiels, selon les besoins.

Opérations des registres gTLD

9. Gérer les demandes de nouveaux services de registres conformément à la mise en œuvre des politiques par consensus, et fournir des informations au conseil de l'Organisation de soutien générique (Generic Supporting Organization – GNSO) afin d'améliorer les politiques en fonction des expériences.
10. Développer et mettre en place des méthodologies efficaces de comptes-rendus de commentaires pour toutes les politiques de consensus mises en œuvre, afin de permettre à la GNSO d'améliorer l'efficacité des politiques de consensus.
11. Mettre en œuvre de façon efficace et en temps voulu les politiques de consensus approuvées par le conseil d'administration. Ces tâches incluent des politiques anticipées de clauses contractuelles pour les registres et le Whois, ainsi que faciliter la délégation des nouveaux gTLD et IDN.
12. Développer une méthodologie afin de négocier et conclure de nouveaux contrats gTLD, de renouveler les contrats gTLD existants de façon standard, prévisible et prédictible, conformément aux nouvelles politiques consensuelles pour la délégation des nouveaux gTLD et aux clauses contractuelles des registres.
13. Intégrer les nouveaux gTLD et, en particulier, les domaines IDN de premier niveau, dans le groupe des clients à qui la fonction de liaison des registres de l'ICANN fournit des services.

Projet pour consultation

Opérations des registraires gTLD

14. Faciliter les activités du marché d'enregistrement afin de favoriser la concurrence et le choix pour les consommateurs dans toutes les régions du monde, encourager l'innovation afin de développer d'autres marchés.
15. Développer des outils pour les registraires afin de leur permettre d'interagir facilement avec l'ICANN comme exigé par l'accord, et notamment l'échange des mesures de performance avec l'ICANN, l'accès aux informations et aux données utiles au fonctionnement des activités d'enregistrement.
16. En consultation avec les intervenants pertinents (y compris les inscrits), identifier et mettre en œuvre des améliorations du processus d'accréditation et de l'accord d'accréditation des registraires, et notamment développer des critères appropriés d'accréditation des registraires et améliorer les temps de traitement des applications.
17. Œuvrer en partenariat avec les registraires des gTLD afin de créer des protections et des choix pour les inscrits, par exemple en matière de dépôt de données et de description claire des choix présentés sur le marché.
18. Poursuivre les efforts d'information vers l'extérieur afin d'améliorer les relations avec la communauté mondiale de registraires des gTLD, afin de mieux comprendre leurs préoccupations et circonstances particulières tout en leur permettant également de mieux comprendre l'ICANN et ses politiques.

Respect des contrats :

19. Continuer d'améliorer le respect des contrats grâce au développement de la fonction de respect, basée sur les commentaires de la communauté des gTLD. Fournir des rapports réguliers sur les activités, les résultats d'audits et les enquêtes.
20. Collaborer (par le biais d'ateliers, de réunions publiques et de forums en ligne) avec les registraires, les inscrits et les utilisateurs des gTLD afin d'identifier les éléments supplémentaires du programme de respect servant le mieux la mission et les défis de l'ICANN.
21. Développer les changements en fonction des indications fournies par les mécanismes de commentaires, afin de les incorporer dans le processus d'accréditation et dans les processus pertinents des politiques.
22. Établir des processus et collecter des données pour orienter effectivement les inscrits et autres plaignants vers une résolution appropriée des problèmes. Collecter et analyser les données afin de reconnaître les tendances et d'identifier les secteurs de problèmes potentiels associés au rôle de coordination technique de l'ICANN ; faire part de ces informations à la communauté. Œuvrer en partenariat avec les registraires des gTLD et consulter d'autres intervenants pertinents afin de créer des protections et des choix pour les inscrits, ainsi qu'une description claire des choix présentés sur le marché

Projet pour consultation

3. Renforcement du modèle multi-participants ou parties prenantes de l'ICANN afin de gérer l'accroissement des demandes et l'évolution des besoins

Participation

23. En partenariat avec des groupes de constituants et en s'appuyant sur la représentation régionale et les activités d'information, développer et mettre en œuvre des plans afin d'améliorer la facilité de participation pour chaque groupe d'intervenants.
24. Établir un programme d'information et d'éducation afin de familiariser les nouveaux participants à d'importants aspects de l'ICANN, notamment ses composantes techniques et commerciales.
25. Entreprendre une révision suivie du programme de réunions de l'ICANN afin d'assurer qu'il facilitera la réalisation de la mission de l'ICANN et qu'il encouragera la participation au processus de l'ICANN, notamment le soutien à la participation à distance. Déterminer le modèle approprié de l'ICANN, sa stratégie d'objectifs et de mise en œuvre, en organisant des réunions régionales d'information. Envisager ce que l'ICANN doit diriger et soutenir directement et ce qu'elle doit entreprendre de concert avec d'autres organisations ou avec leur soutien.
26. Continuer de collaborer avec la communauté des intervenants de l'ICANN afin de mettre en œuvre des programmes et activités (notamment le programme de bourses) pour accroître la participation des intervenants, en particulier pour encourager les participants potentiels dans les pays moins développés.
27. Continuer d'encourager la participation des ccTLD au ccNSO.
 - 27.1. En partenariat avec le ccNSO, identifier les sujets de préoccupation dans la communauté des ccTLD ; développer et mettre en œuvre des plans afin d'inclure des discussions élargies, ainsi que le soutien aux activités de l'ICANN et du ccNSO.
 - 27.2. Continuer à fournir une formation technique dans les ateliers régionaux afin d'encourager la gestion efficace des ccTLD et d'éduquer les participants au rôle que joue le ccNSO dans le développement des politiques de l'ICANN et de l'IANA.
 - 27.3. En partenariat avec le ccNSO, identifier le processus de développement à utiliser pour mettre en œuvre les changements des processus de l'IANA, en particulier en matière des demandes de changement des zones racines et autres demandes associées aux ccTLD.

Projet pour consultation

28. Continuer d'améliorer l'aptitude des intervenants à participer aux processus de l'ICANN, y compris dans des langues autres que l'anglais :
 - 28.1. en mettant en œuvre une politique de traduction destinée à répondre efficacement aux objectifs de l'organisation et tenant compte des exigences des intervenants, de la nécessité d'avoir des programmes efficaces et économiques, et de l'objectif consistant à faciliter et simplifier la participation des personnes ne parlant pas l'anglais.
 - 28.2. en collaborant avec la communauté afin de remanier les pratiques de soutien du développement des politiques et affaires de l'ICANN pour qu'elles répondent aux besoins d'une audience mondiale.
29. Mieux informer la communauté et le processus de développement des politiques en effectuant des analyses économiques et autres du marché des noms de domaines lorsque ces recherches ne sont pas facilement disponibles auprès de tiers, en poursuivant de ce fait les travaux commencés durant l'exercice 2007/2008. Publier des textes (avec des traductions si nécessaire) afin d'aider la communauté à mieux comprendre les questions techniques et économiques, les besoins des utilisateurs et des inscrits, les attentes et le comportement du marché, les modèles commerciaux, ainsi que les implications de ces facteurs dans le développement des politiques de l'ICANN et les implications de la politique de l'ICANN sur les utilisateurs de l'Internet.
30. Mettre en œuvre et affiner un plan de communications expliquant clairement la mission de l'ICANN et faisant part de ses activités et réalisations.

Examens

31. Prendre en compte le rapport d'examen du Comité de nomination, développer et mettre en œuvre des recommandations afin d'améliorer l'aptitude de l'ICANN à recruter pour des postes clés de dirigeants.
32. Prendre en compte le rapport d'examen du conseil d'administration, développer et mettre en œuvre des recommandations afin d'améliorer encore l'efficacité du conseil d'administration de l'ICANN.
33. Améliorer l'efficacité et l'action des organisations de soutien et des comités consultatifs, notamment :
 - 33.1. mener des examens indépendants et travailler en coopération avec la communauté afin de mettre en œuvre les améliorations des processus de toutes les organisations de soutien et Comités consultatifs. En particulier, durant l'exercice 2008, prendre en compte les rapports d'examens indépendants pour la GNSO, l'ALAC (At Large Advisory Committee – Comité consultatif At Large), le RSSAC (Root Server Advisory Committee – Comité consultatif du serveur racine) et le SSAC (Security and Stability Advisory Committee – Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité) ; développer et mettre en œuvre des recommandations afin d'améliorer ces entités ; effectuer un examen de la

Projet pour consultation

ccNSO et de l'ASO (Address Supporting Organization – Organisation de soutien des adresses).

- 33.2. Collaborer avec la communauté afin d'identifier et de mettre en œuvre des améliorations du soutien et des processus des politiques, notamment le processus de développement des politiques.
- 33.3. Développer et mettre en œuvre un processus d'évaluation et d'examen de tous les travaux de l'ICANN sur la politique de consensus, y compris le développement, la mise en œuvre et l'impact
- 33.4. Élargir et approfondir la capacité de travail sur le développement des politiques dans les organisations de soutien afin de permettre la répartition des tâches entre un plus grand nombre de parties.
- 33.5. Assister la planification régulière pour apporter un soutien à la gestion efficace des ressources pour les travaux sur les politiques.
- 33.6. Procurer aux organisations de soutien et aux Comités consultatifs le niveau correct de personnel et autres soutiens afin de faciliter un développement des politiques qui soit efficace et tangible.
- 33.7. Améliorer la coopération et la coordination des activités du Comité consultatif gouvernemental (Governmental Advisory Committee – GAC) avec le conseil d'administration de l'ICANN et avec d'autres groupes de constituants, en particulier afin de faciliter l'engagement effectif du GAC dans les processus et prendre en compte ses conseils en matière de politique.

Développement de compétences

34. Dans chaque région, continuer à collaborer avec les managers et opérateurs des TLD de codes de pays, les communautés Internet locales (y compris les gouvernements, la Isoc (Internet Society), le secteur privé et la société civile) et les organisations régionales afin de développer et suivre les programmes de sensibilisation pour leur région et améliorer les capacités en matière du système d'identificateurs uniques, y compris les services d'adresses IP, de noms de domaines et de gestion des racines :
 - 34.1. poursuivre les travaux actuels dans chaque région en maintenant une liaison active constante avec les organisations régionales.
 - 34.2. en collaboration avec le ccNSO, développer les bonnes pratiques recommandées pour les aspects techniques de la gestion du DNS dans les ccTLD.
 - 34.3. développer le savoir-faire existant dans les ccTLD afin de faciliter les communications dans des langues que connaissent les participants.

Systemes organisationnels

Projet pour consultation

35. Utiliser la technologie de l'information comme avoir stratégique afin de soutenir le caractère unique de l'ICANN :
 - 35.1. gérer sélectivement les processus internes et externes avec des logiciels (et non avec des textes sur papier ou des méthodes ponctuelles) afin d'améliorer le flux et la transparence de l'information.
 - 35.2. utiliser si possible une technologie qui facilitera l'accès aux informations de l'ICANN et à ses réunions à travers le globe.
 - 35.3. pour des types appropriés d'information, utiliser des outils de traduction automatique pour que l'information soit disponible immédiatement en plusieurs langues.
 - 35.4. assurer que l'infrastructure informatique interne de l'ICANN puisse fournir des outils modernes et fiables pour aider ses participants diversifiés dans le monde.
36. Mettre en œuvre des processus de gestion alignant la performance individuelle sur les objectifs stratégiques et opérationnels de l'ICANN. Continuer d'améliorer l'élaboration des rapports et le suivi avec pour objectif d'accroître constamment la performance en ligne de l'information mise à la disposition de la communauté. Continuer d'accroître l'aptitude de l'ICANN à gérer des travaux substantiels à l'échelon de toute sa communauté, à l'aide de techniques éprouvées de gestion de projets.
37. Continuer de développer des procédures d'intervention en cas de situations urgentes et d'échecs commerciaux potentiels des principales entités opérationnelles.
38. Identifier tous les éléments clés des services des noms et d'adresses ; collaborer en interne et avec les intervenants clés pour assurer que des procédures d'urgence adéquates existent. Ces intervenants comprennent l'ICANN, l'éditeur des zones racines, les opérateurs des serveurs racines, les registres, les registraires, les RIR (Regional Internet Registry – registres Internet régionaux) et autres.
39. Étant donné la croissance potentielle des registres et des registraires, s'axer en particulier sur les façons de conserver les données des inscrits en cas d'échec d'entreprises.
40. Continuer de mettre en œuvre des plans de bascule technique pour l'ICANN afin de disposer de systèmes de bascule solides et totalement opérationnels d'ici la fin de cette période de planning stratégique.

Développement d'une capacité organisationnelle

41. Développer des méthodologies de planning appropriées pour les politiques, les opérations et autres charges de travail. Surveiller les charges de travail et analyser les implications d'une demande accrue sur les processus de l'ICANN. Identifier et développer des moyens d'améliorer l'extensibilité et réaliser ou trouver des économies d'échelle pour les opérations et le soutien du développement des politiques.

Projet pour consultation

42. Mettre en œuvre un programme permettant d'améliorer et de développer les aptitudes et connaissances pertinentes des participants actuels et de la prochaine génération des dirigeants de l'ICANN.
43. Continuer de mettre en œuvre des mesures permettant d'accroître l'efficacité et le rendement par des communications améliorées entre des personnels répartis dans le monde entier.

Projet pour consultation

4. Amélioration de la sécurité et de la stabilité des identificateurs uniques de l'Internet

44. Collaborer avec la communauté de l'ICANN et d'autres intervenants afin de développer une vue plus complète de la sécurité d'ensemble de l'Internet ; clarifier le rôle et les capacités de l'ICANN et établir le rôle que joue l'ICANN. Développer d'autres plans en fonction de ces travaux.
45. Collaborer avec les opérateurs des ccTLD, en particulier dans les pays en développement, afin de développer leur savoir-faire pour améliorer la sécurité. Envisager des options de financement à cette fin.
46. Renforcer la sécurité du système d'identificateurs en s'axant sur les éléments de l'infrastructure directement associés au système d'identificateurs :
 - 46.1. fournir des mécanismes permettant aux utilisateurs des identificateurs uniques de l'ICANN de valider ceux-ci de façon indépendante, à savoir en utilisant le DNSSEC (Domain Name System Security extensions – Extensions de sécurité du système des noms de domaines), des signatures numériques, des données de contrôle, etc.
 - 46.2. suivre les technologies de la sécurité à mesure de leur évolution, notamment le DNSSEC, le RPKI (Resource Public Key Infrastructure – Infrastructure des clés publiques de ressources), etc. Soulever des questions et faire des recommandations selon les besoins.
47. Continuer de renforcer la stabilité et la résilience du DNS :
 - 47.1. mettre en œuvre la duplication du serveur racine L.
 - 47.2. entreprendre une analyse plus détaillée et approfondie des opérations racine et de l'évolutivité.
 - 47.3. Déployer des secondaires fiables pour les zones administrés par l'IANA. (par exemple .ARPA, .IP6.ARPA, .URN.ARPA, etc.)
48. En collaboration avec la communauté d'adressage, l'ICANN et les registres régionaux Internet fournir un leadership afin d'informer sur la diminution des adresses IPv4 non encore attribuées et les mesures nécessaires pour encourager l'adoption d'IPv6.
49. Collaborer avec les gouvernements, le secteur privé et la communauté de l'ICANN afin d'explorer la façon dont la communauté de l'ICANN et les intervenants pertinents peuvent le mieux mobiliser les ressources et les aptitudes pour aborder les sujets de préoccupations concernant la sécurité, la stabilité et la résilience qui touchent les intérêts et la mission des groupes de constituants de l'Internet.

Projet pour consultation

5. Renforcement de la responsabilité et de la gouvernance

Accord conjoint de projet/ Affirmation des exigences concernant les responsabilités

50. Remplir les obligations de l'ICANN décrites dans l'accord conjoint de projet et poursuivre la mission de l'ICANN ainsi que définie à l'origine, conformément aux besoins de la communauté mondiale de l'ICANN.
51. Par le biais du GAC, impliquer les gouvernements dans le planning de la transition.
52. Continuer de formaliser les relations avec les groupes de participants de l'ICANN.
53. Maintenir un contact étroit avec les principaux participants afin de définir les étapes de progression en matière de transition du système Internet d'identificateurs uniques vers la gestion par le secteur privé.
54. Comme requis par la résolution du conseil d'administration du 29 septembre 2006 adoptant l'affirmation des responsabilités, examiner la structure administrative appropriée pour l'ICANN.

Responsabilité et transparence

55. Mettre en œuvre des mécanismes de rapports à rédiger sur l'ouverture de l'ICANN, sa transparence, son inclusivité, ainsi que sur son environnement multilatéral et multi-participants :
 - 55.1. rédiger des rapports annuels destinés à la communauté.
 - 55.2. insérer des principes de gestion opérationnels incluant les meilleures pratiques de gouvernance.
 - 55.3. mesurer et comparer la responsabilité et la transparence de l'ICANN, et mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de responsabilité et de transparence.
 - 55.4. assurer la responsabilité effective vis à vis des participants de l'ICANN et de la communauté.
56. Continuer d'améliorer le plan opérationnel et le processus budgétaire afin qu'ils articulent clairement les initiatives prévues de l'ICANN et qu'ils puissent servir de base pour les rapports à présenter à la communauté sur ces initiatives. Soutenir la mise en priorité par la communauté des initiatives commerciales et de l'excellence opérationnelle de l'ICANN.

Projet pour consultation

- 56.1. Procéder simultanément aux consultations sur le plan opérationnel initial et sur le budget, afin de mieux aligner les priorités/avantages opérationnels avec leurs coûts.
- 56.2. Élaborer des plans opérationnels et des estimations budgétaires sommaires en ciblant plusieurs exercices.
- 56.3. Comparer les aspects des frais et recettes de l'ICANN à ceux d'autres organisations afin de mieux comprendre sa performance financière et son efficacité.
- 56.4. Continuer de rechercher des moyens d'apporter davantage de diversité à la structure de revenus de l'ICANN, notamment les nouvelles sources de revenus possibles et réexaminer le mix de revenus actuels.

Rôle de l'ICANN dans l'arène internationale

57. Continuer de coopérer et de renforcer les relations avec les partenaires clés selon les besoins afin d'aider l'ICANN à exécuter sa mission, notamment par le biais de mécanismes et de forums existants. Reconnaître et identifier spécifiquement le rôle des groupes techniques, des groupes de création de politiques, des groupes consultatifs, gouvernementaux, régionaux, des groupes de service et éducatifs avec qui l'ICANN est partenaire ; ceci offrira une première étape vers l'amélioration de la participation et de la sensibilisation au modèle et au mandat de l'ICANN.
58. Identifier les principaux forums avec lesquels l'ICANN collaborera pour :
 - 58.1. aider à gérer les questions associées aux domaines d'attribution de l'ICANN, mais n'en faisant pas partie
 - 58.2. faciliter la mission de l'ICANN en engageant ceux qui n'interviennent pas habituellement dans les forums associés à l'ICANN.